

[Assurance des particuliers/ Assurance habitation](#)

S'assurer, une obligation morale

Au Québec, il n'y a aucune loi qui vous oblige à assurer votre maison, vos biens et votre responsabilité civile. Cependant, il nous est impossible de vous recommander de ne pas vous assurer.

Bien entendu, tout prêteur hypothécaire vous obligera à vous assurer pour vous offrir du financement. Mais, si vous êtes locataire, avez-vous pensé au fait qu'une personne pourrait se blesser en visitant votre appartement? Et si par mégarde vous oubliez une casserole sur la cuisinière et que le bâtiment prenait feu? Ce sont toutes des situations qui impliquent votre responsabilité civile.

Pour quelques dollars par mois, nous pouvons vous offrir une protection adéquate pour protéger vos biens et votre responsabilité civile. Alors, pourquoi s'en passer?

Contactez-nous pour une soumission rapide!